

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2850

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget supplémentaire - Exercice 2005 - Budget principal et budgets annexes**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget supplémentaire pour l'exercice 2005 est arrêté à la somme de :

- 211,261 M€ pour le budget principal,
- 6,189 M€ pour le budget annexe des eaux,
- 15,788 M€ pour le budget annexe de l'assainissement,
- 3,527 M€ pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- 0,091 M€ pour le budget annexe du restaurant.

Malgré ces montants élevés, hormis pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget principal qui comportent des inscriptions nouvelles à hauteur respectivement de 3,527 M€ et 1,740 M€ en dépenses et en recettes, le budget supplémentaire n'intègre que des écritures comptables, à savoir :

- la reprise des résultats antérieurs constatés à la clôture de l'exercice 2004,
- le report sur l'exercice 2005 des restes à réaliser constatés au compte administratif 2004,
- l'affectation à l'investissement d'une partie de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement pour solder le déficit d'investissement constaté à la clôture 2004.

Compte tenu des résultats constatés par le compte administratif adopté le 21 juin dernier pour chacun des budgets de la Communauté urbaine, le montant disponible à affecter n'est que de 0,826 M€ pour le budget principal, 0,010 M€ pour le budget annexe des eaux, 0,072 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, 0,016 M€ pour le budget annexe du restaurant. Il est de 2,485 M€ pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Mis à part pour ce dernier, il est proposé d'affecter ces sommes sur une ligne de dépenses imprévues afin de faciliter leur utilisation par décision modificative au cours de l'exercice 2005.

Les affectations nouvelles au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe concernent :

- en recettes, l'attribution des résultats positifs de l'exercice 2004 pour 1,046 M€ sur la section de fonctionnement et 1,439 M€ sur la section d'investissement,
- l'inscription de 0,495 M€ en dépenses de fonctionnement et une diminution des recettes de fonctionnement de 0,250 M€,
- des mouvements d'ordre pour 0,796 M€ tant en dépenses de fonctionnement qu'en recettes d'investissement et pour 0,495 tant en dépenses d'investissement qu'en recettes de fonctionnement,
- le remboursement partiel de l'avance du budget principal à hauteur de 1,740 M€ en dépenses d'investissement,
- les inscriptions nouvelles au budget principal ont pour objet de constater en recettes d'investissement le remboursement de l'avance faite au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe pour 1,740 M€ et de compléter le poste dépenses imprévues de la section d'investissement pour un montant identique.

L'équilibre budgétaire 2005 n'est pas affecté par l'ensemble des écritures à passer sur les cinq budgets, le tableau ci-dessous en récapitule la synthèse.

Budget supplémentaire 2004 - tous budgets - synthèse

Libellé	Dépenses	Recettes
Budget principal	211 260 950,96	211 260 950,96
investissement	178 025 096,50	178 025 096,50
reports	0,00	19 000 000,00
dépenses imprévues	1 740 079,12	
déficit reporté	176 285 017,38	
remboursement de l'avance faite au Baour		1 740 079,12
affectation à l'investissement		157 285 017,38
fonctionnement	33 235 854,46	33 235 854,46
reports	32 410 100,82	4 932 870,73
dépenses imprévues	825 753,64	
excédent reporté		28 302 983,73
Budget annexe des eaux	6 188 901,21	6 188 901,21
investissement	5 962 170,48	5 962 170,48
reports	0,00	200 000,00
déficit reporté	5 962 170,48	
affectation à l'investissement		5 762 170,48
fonctionnement	226 730,73	226 730,73
reports	216 432,44	0,00
dépenses imprévues	10 298,29	
excédent reporté		226 730,73
Budget annexe de l'assainissement	15 788 360,17	15 788 360,17
investissement	13 842 438,75	13 842 438,75
reports	0,00	0,00
déficit reporté	13 842 438,75	
affectation à l'investissement		13 842 438,75
fonctionnement	1 945 921,42	1 945 921,42
reports	1 873 888,06	600 000,00
dépenses imprévues	72 033,36	
excédent reporté		1 345 921,42
Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	3 526 889,59	3 526 889,59
investissement	2 235 193,12	2 235 193,12
reports	0,00	0,00
régularisation mouvements d'ordre 2004		1 046 414,47
mouvements d'ordre au BS	495 114,00	- 249 832,00
remboursement avance du budget principal	1 740 079,12	
résultat positif 2004 affecté au BS 2005		1 438 610,65

fonctionnement	1 291 696,47	1 291 696,47
reports	0,00	0,00
inscriptions au BS	495 114,00	- 249 832,00
régularisation mouvements d'ordre 2004	1 046 414,47	
mouvements d'ordre au BS	- 249 832,00	495 114,00
résultat positif 2004 affecté au BS 2005		1 046 414,47
Budget annexe du restaurant	90 761,19	90 761,19
investissement	0,00	0,00
fonctionnement	90 761,19	90 761,19
reports	74 479,33	77 301,73
dépenses imprévues	16 281,86	
excédent reporté		13 459,46

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Reporte les résultats antérieurs, conformément aux écritures du comptable public :

- en excédent de fonctionnement :

- . 185 588 001,11 € pour le budget principal,
- . 5 988 901,21 € pour le budget annexe des eaux,
- . 15 188 360,17 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 13 459,46 € pour le budget annexe du restaurant.

- en déficit d'investissement :

- . 176 285 017,38 € pour le budget principal,
- . 5 962 170,48 € pour le budget annexe des eaux,
- . 13 842 438,75 € pour le budget annexe de l'assainissement.

2° - Décide :

- de l'affectation au déficit d'investissement de :

- . 157 285 017,38 € pour le budget principal,
- . 5 762 170,48 € pour le budget annexe des eaux,
- . 13 842 438,75 € pour le budget annexe de l'assainissement.

- de l'inscription au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe d'un montant de 3 526 889,59 € tant en dépenses qu'en recettes,

- de l'inscription au budget principal d'un montant de 1 740 079,12 € tant en dépenses qu'en recettes.

3° - Précise qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants à l'échelon du chapitre dans chacune des sections, le budget principal, le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe et le budget annexe du restaurant étant voté en M14 par nature, les budgets annexes des eaux et de l'assainissement étant voté en M 49.

4° - Approuve le budget supplémentaire pour 2004 arrêté à la somme de :

- . 211 260 950,96 € pour le budget principal,
- . 6 188 901,21 € pour le budget annexe des eaux,
- . 15 788 360,17 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 3 526 889,59 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 90 761,19 € pour le budget annexe du restaurant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,